



L'honorable Ralph Goodale  
Ministre de la Sécurité publique  
269, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P8

10 mars 2016

Monsieur le Ministre,

Nous vous adressons cette lettre ouverte afin de proposer une série de principes directeurs dans l'optique des consultations anticipées que vous effectuerez prochainement, suite à l'engagement pris par le gouvernement d'examiner et de réviser le projet de loi C-51, la *Loi antiterroriste de 2015*. Nous vous demandons d'adopter une approche qui témoigne de votre volonté de protéger la sécurité nationale en garantissant les droits de la personne et en rejetant la fausse dichotomie qui oppose droits et sécurité.

Nos organisations sont toutes profondément préoccupées par les nombreux problèmes que pose la nouvelle loi en termes de droits de la personne. Ainsi, au fil de l'année écoulée, nous nous sommes exprimés devant des comités parlementaires, nous avons fait part de nos inquiétudes aux organes des Nations Unies, nous nous sommes tournés vers les tribunaux, nous nous sommes adressés au public des quatre coins du Canada, nous avons lancé des campagnes et nous avons donné des entrevues avec les médias, afin que ces problèmes soient entendus.. C'est pourquoi nous accueillons positivement la perspective d'une réforme.

Cela fait des décennies que nos organisations participent aux débats entourant les lois et les politiques relatives à la sécurité nationale du Canada. Nous avons fréquemment exprimé notre crainte que l'adoption de ces nouveaux textes ne soit le fruit d'une approche fragmentaire répondant avant tout à la pression politique que suscite un climat général d'anxiété à l'égard d'une menace ou d'une attaque particulière. Ces réformes ont été mises en place sans que les lacunes et les besoins réels aient été évalués convenablement et sans prendre appui sur un cadre solide en matière de droits de la personne. C'est assurément ce qui s'est passé avec le projet de loi C-51.

Les consultations à venir représentent une précieuse occasion de s'engager dans un processus de réforme qui améliore l'efficacité des lois et des politiques de sécurité nationale du Canada tout en optimisant la protection des droits de la personne. Dans cet objectif, nous présentons les principes directeurs suivants, qui visent à éclairer le processus de consultation.

- Élargir la portée du débat : aller au-delà du projet de loi C-51

Il est absolument crucial que les consultations et les éventuelles réformes ne se limitent pas au projet de loi C-51. Ce texte comporte indéniablement beaucoup de défauts graves sur le plan des droits de la personne et de la sécurité nationale, mais nombre d'autres lois, règlements ou politiques, dont une bonne partie sont anciens, réclament également notre attention. Beaucoup de ces lois interagissent de façon complexe, c'est pourquoi leur examen doit être holistique.

- Examen en temps opportun : avant et après le dépôt du projet de loi

Il serait dommage que le gouvernement commence par élaborer le projet de loi avant de consulter les experts et le public. En effet, avec ce cas de figure les consultations s'inscrivent dans un débat politique et non dans un échange réfléchi et constructif autour des principes généraux et des différentes options. De plus, les députés n'ont pas accès aux avis juridiques en matière de droits de la personne émis avant le dépôt du projet de loi, ce qui peut entraver leur capacité d'évaluer les vulnérabilités constitutionnelles du texte de manière indépendante. C'est pourquoi nous demandons instamment que des consultations aient lieu en amont de la rédaction des lois, puis après leur dépôt dans le cadre des audiences de comité classiques.

- Défense des droits de la personne : respect de la *Charte* et du droit international

Au fil des ans, la réforme de la sécurité nationale de notre pays s'est faite en n'accordant qu'une place secondaire, au mieux, aux obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne, qui ont au pire été totalement ignorées. Cette approche contribue à nourrir la dangereuse et fautive idée reçue selon laquelle la sécurité nationale et les droits de la personne sont des objectifs qui se contredisent au lieu de se renforcer mutuellement.

Ce mauvais calcul en matière de politique officielle a causé aux membres de groupes vulnérables de la société canadienne, comme les personnes qui ne sont pas des citoyens et les minorités, un préjudice considérable qui aurait pu être évité. Des exemples bien connus de mesures trop générales, discriminatoires et inconstitutionnelles prises par des agences de sécurité ont érodé la confiance que les membres de communautés ciblées pourraient raisonnablement accorder aux protections fondamentales en matière de droits de la personne. La communauté musulmane canadienne dans son ensemble a souffert d'un climat social et politique hostile qui est le fruit de politiques publiques et de messages inadéquats concernant les enjeux liés aux droits de la personne et à la sécurité nationale.

Cette fois-ci, nous vous exhortons à placer les droits de la personne au cœur des consultations et des éventuelles réformes. À cet effet, il faut absolument adopter comme principe préalable la mise en œuvre des recommandations relatives à la sécurité nationale faites au Canada par les organes et les experts des Nations Unies.

- Consultations larges : diversité des expertises et des expériences, en incluant les communautés touchées

Il convient de ne pas céder aux pressions qui visent à limiter la portée des consultations ou à accélérer le déroulement en vue de faire des économies ou de simplifier le processus : cela a constitué un problème particulièrement criant lors des examens parlementaires du projet de loi C-51. Le train de réformes à venir offre l'occasion de faire les choses correctement, mais nous n'y parviendrons pas si le gouvernement ne puise pas dans la quantité impressionnante d'expériences et d'expertise qui s'offre à lui en matière de sécurité nationale et de droits de la personne. Il est en particulier vital que les communautés les plus directement touchées par les mesures antiterroristes puissent être entendues.

- Garantir la transparence : s'ouvrir au public

Les questions de sécurité nationale sont très souvent traitées dans le plus grand secret, tant en ce qui concerne certains dossiers individuels que les lois, les politiques et les processus. Cela étant, pour être vraiment efficace, il faut que la sécurité nationale bénéficie de la compréhension, de la confiance et du soutien du grand public. Le Canada s'est progressivement retranché dans une confidentialité excessive à l'égard des questions de sécurité nationale, plus que la plupart de ses alliés. Le fil rouge de cette consultation doit donc être l'accès du grand public à un maximum d'information. En outre, nous invitons le gouvernement à informer sur les conséquences potentielles du projet de loi sur la *Charte* et à faire preuve de transparence pour justifier ces conséquences.

- Remédier aux erreurs du passé : réparation des violations des droits de la personne

Ces consultations et la réforme législative qui s'ensuivra se dérouleront alors que subsistent plusieurs dossiers en souffrance d'individus ayant été victimes de graves violations de leurs droits, avec de fréquents cas de torture, impliquant directement ou indirectement des agents de sécurité canadiens. La responsabilité de ces agents a été documentée et confirmée par des décisions de tribunaux et des enquêtes judiciaires. Toutefois, dans la plupart de ces dossiers, personne n'a dû rendre de comptes et aucune réparation n'a été apportée. Cette absence constante de réparation des injustices passées sape les efforts visant à démontrer que le Canada s'engage aujourd'hui à aborder la sécurité nationale sous l'angle des droits de la personne. Aussi demandons-nous instamment au gouvernement, parallèlement aux consultations à venir, de donner compétence à un juge ou à autre expert indépendant et impartial pour examiner les cas de violation des droits de la personne dans le cadre de la sécurité nationale, et pour formuler des recommandations en vue d'un règlement.

- S'appuyer sur des faits probants : évaluer les lacunes et les besoins

Par le passé, la réforme du droit relatif à la sécurité nationale n'a jamais bénéficié d'une évaluation convenable des lois, politiques et ressources existantes, ni d'un examen factuel des manques ou des besoins. Les consultations et les propositions de réforme se verront une nouvelle fois compromises si elles ne s'appuient pas sur des données analysant correctement la situation actuelle du Canada et évaluant minutieusement les lacunes. Ces données permettront de discerner ce qui appelle réellement une réforme juridique et ce qui suggère plutôt d'intervenir sur les ressources nécessaires à des mesures proactives et préventives, sur la formation ou sur l'amélioration des systèmes.

Nous aimerions saisir l'occasion pour vous faire part de notre désir de vous rencontrer et de discuter de ces recommandations de manière plus approfondie avec vous ou vos responsables.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Alex Neve  
Secrétaire général  
Amnesty International Canada  
(Branche anglophone)

Au nom de :  
Amnesty International Canada (Branche anglophone)  
Amnistie internationale Canada francophone  
British Columbia Civil Liberties Association  
Association canadienne des libertés civiles  
Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles  
La Ligue des droits et libertés  
Conseil national des musulmans canadiens